

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

REUNION A HUIT CLOS

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire informe les conseillers que selon la dernière information du Centre Interministériel de Crise du Cabinet du 1^{er} ministre, les conseils municipaux et les autres assemblées délibératives locales peuvent se réunir sans présence du public.

Il a été décidé de tenir la séance du conseil municipal du lundi 02 novembre 2020 à huit clos.

HOMMAGE A SAMUEL PATY ET AUX VICTIMES DES ATTENTATS DE NICE

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur assassiné le 16 octobre 2020 ainsi que pour les victimes de l'attentat de Nice.

I – FINANCES : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public

Le Maire est autorisé à délivrer au Comptable assignataire de la commune une autorisation permanente et générale de poursuites pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la Commune.

II – FINANCES : Convention financière pour l'alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie entre la communauté Alès Agglomération et la Commune de Ners

Le conseil Municipal n'a pas approuvé la convention financière entre Alès Agglomération et la Commune de Ners concernant l'alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie et n'a pas autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

III – FINANCES : Clôture du budget M49 au 31 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la dissolution du budget annexe « M49 » au 31 décembre 2019. La compétence ayant été transférée à ales Agglomération le 1^{er} Janvier 2020

IV – INTERCOMMUNALITE : Transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme

Le conseil Municipal s'est opposé au transfert à la Communauté Alès Agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 1^{er} Janvier 2021.

V – CONTENTIEUX : Désignation d'un avocat pour une affaire en cours

Le conseil Municipal a décidé d'ester en justice et de désigner Maître François GILLES, Avocat au barreau d'Alès (30), afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans une affaire en cours.

VI – FINANCES : Mise en location de trois emplacements de parking rue Marcel Cazalet face à la Mairie et fixation du tarif

Le Conseil Municipal a accepté la mise en location des trois emplacements de parking situés rue Marcel Cazalet face à la Mairie à compter du 1^{er} Janvier 2021. Et a fixé le tarif de location à **25€** mensuel l'emplacement. La priorité sera donnée aux locataires des logements au-dessus de la Mairie.

VII – FINANCES : Octroi des subventions aux associations

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer les sommes suivantes aux associations Nersoises :

- Société de chasse : **100€**
- La Soureillado : **300€**
- A.N.E : **300€**
- ZIKTAMU : **300€**

Et d'octroyer les sommes suivantes aux associations Hors-Ners :

- Croix rouge : **50€**
- Entraide œcuménique : **150€**

Les crédits sont inscrits au budget.

VIII – FINANCES : Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG pour la dissimulation du réseau électrique rue Marcel Cazalet – fils nus : approbation du projet, demandes d'aides, participation financière de la commune- réf 19-DIS-22-

Le Conseil Municipal a approuvé le projet dont le montant s'élève à **111 252,60€ HT** soit **133 503,12 € TTC**, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

La Commune demandera les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

Aucune participation de la Commune n'est à prévoir.

La Commune s'est engagée à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **1 143,02€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

IX – FIANCES : Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG pour l'éclairage public rue Marcel Cazalet : approbation du projet, demandes d'aides, participation financière de la commune – réf 19-EPC-35-

Le Conseil Municipal a approuvé le projet dont le montant s'élève à **20 105,00 € HT** soit **24 126,00€ TTC**, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

La Commune demandera les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

La participation de la Commune s'élèvera approximativement à **24 130,00€**.

La Commune s'est engagée à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **266,84€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

X – FINANCES : Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG pour les travaux de télécommunication rue Marcel Cazalet : approbation du projet, demandes d'aides, participation financière de la commune – réf 19-TEL-36-

Le Conseil Municipal a approuvé le projet dont le montant s'élève à **29 120,00 € HT** soit **34 944,00€ TTC**, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

La Commune demandera les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

La participation s'élèvera approximativement à **34 940,00€**.

La Commune s'est engagée à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **241,15€ TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

XI- FINANCES : rétrocession à la commune d'une concession funéraire, remboursement au demandeur

Le Conseil Municipal a accepté la demande d'un particulier pour la rétrocession à la commune d'une concession funéraire et a décidé de lui rembourser l'intégralité du prix de la concession.

XII- FINANCES : Soutien solidaire aux communes sinistrées du Gard et des Alpes Maritimes

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'octroyer un don de **300€** à l'association des Maires Ruraux du Gard pour participer à la cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 » pour les communes sinistrées du Gard.

- D'octroyer un don de **200€** à l'association des Maires du Gard pour soutenir les communes sinistrées des Alpes Maritimes.

Les crédits seront pris sur le chapitre 65 article 65882 secours.

XIII- FINANCES : Débat sur le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion d'Alès Agglomération au titre des exercices 2013 et suivants adressé par la chambre régionale des comptes

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion d'Alès Agglomération au titre des exercices 2013 et suivants adressé par la chambre régionale des comptes.